



✂ -----
A envoyer à Didier FOURNIER : 67, chemin du colombier 69126 Brindas
en joignant le règlement par chèque à l'ordre du CASCOL Gymnastique

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : L L L L L Ville :

☎ : L L L L L L L L L L Portable : L L L L L L L L L L

Adresse e-mail (IMPORTANT) :@.....

Numéro CNI ou passeport :

Réservation pour :

- Samedi **4€ par mètre linéaire et par jour (minimum 4 mètres par véhicule !)**
- Dimanche **50% de réduction Cheminots, n° CP obligatoire**



Nombre de mètres : Montant total :

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIER DE LA BACHASSE

SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2015

Article 1

Le vide grenier est ouvert aux particuliers et aux associations (loi 1901) vendant des objets personnels et d'occasion (conformément à la loi du 2 août 2005), aux professionnels sous réserve d'acceptation des organisateurs.

Les participants s'engagent à ne pas proposer à la vente des biens non autorisés tels que produits alimentaires frais, animaux, armes et contrefaçons et sont tenus de remplir une attestation sur l'honneur dans laquelle ils déclarent ne pas participer à plus de 2 ventes par an et par personne (article R32169 du code pénal).

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants s'engagent à étiqueter leurs articles et disposer d'une liste récapitulative de tous les articles proposés sur son emplacement.

Il est possible de participer soit le samedi, soit le dimanche, soit les 2 jours

Article 2

Inscriptions : le dossier complet comprend

- le bulletin d'inscription dûment rempli et signé (la signature a valeur d'acceptation du règlement intérieur)
(Dans le cas d'un stand commun à plusieurs vendeurs, chaque vendeur doit remplir un bulletin d'inscription)
- la photocopie recto/verso lisible d'une pièce d'identité de (ou des) l'exposant(s) : carte nationale d'identité, ou passeport en cours de validité
- une attestation sur l'honneur de non participation à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R32169 du Code Pénal). Document remis le jour de la brocante lors de l'accueil.
- le paiement correspondant par chèque à l'ordre de CASCOL GYMNASTIQUE

Prix de l'emplacement : 4€ le mètre linéaire par jour

Le nombre de mètres linéaires réservés devra correspondre à la longueur du véhicule avec dans tous les cas 4 mètres minimum

Le bulletin d'inscription devra parvenir par courrier à Didier FOURNIER et l'inscription ne sera validée que dans la mesure où il sera correctement rempli, accompagné des pièces demandées et du paiement.

Les confirmations d'inscription ne peuvent se faire que par mail (merci d'indiquer très lisiblement votre adresse sur le bulletin d'inscription) ou par courrier (joindre une enveloppe affranchie à votre adresse)

Pour les exposants mineurs, l'inscription devra obligatoirement être réalisée par les parents ou le représentant légal

Les organisateurs se réservent le droit de retourner toute demande de réservation non conforme ou incomplète

Les inscriptions cesseront dès que la capacité d'accueil sera atteinte.

Les chèques ne seront encaissés qu'après acceptation de votre dossier.

En cas de désistement aucun remboursement ne sera possible. En raison des frais engagés, les conditions météorologiques ne peuvent pas non plus donner lieu à un remboursement. Les sommes versées resteront acquises à l'association.

Article 3

Les placements se font à partir de 6h00 pour toutes les personnes dont l'inscription sera effective ; **les vendeurs devront être munis de leur pièce d'identité**

Tous les conducteurs de véhicule se présentant à l'accueil devront pouvoir justifier de leur identité et tous les vendeurs devront avoir rempli un bulletin d'inscription (cas de regroupement sur un stand) comme précisé à l'article 1 du présent règlement.

Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne pourront être contestés
Aucun départ de véhicule ne peut avoir lieu pendant l'ouverture au public de la manifestation pour des raisons de sécurité.

A la fin de la manifestation, les emplacements doivent être obligatoirement nettoyés par l'exposant. Les objets non vendus doivent être évacués.

Article 4

Le vide grenier est ouvert au public de 7h30 à 18h30. L'entrée est payante pour les plus de 16 ans (1,50€). Les bénéfices sont intégralement versés au CASCOL GYMNASTIQUE pour financer les déplacements des gymnastes en compétition. Une buvette/restauration sera à disposition du public.

Article 5

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas de perte, vol, ou casse.

Article 6

L'inscription et la participation à cette manifestation impliquent l'acceptation du présent règlement

Les organisateurs ont autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation.

Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer remboursement ou indemnité

ATTESTATION VIDE GRENIER – BROCANTE

Se déroulant au Domaine de la Bachasse à Ste Foy les Lyon

Organisateur : CASCOL Gymnastique (15 rue fernand forest, 69600 OULLINS)

Date : 26 et 27 septembre 2015

Personne Physique (particulier)

Ⓢ Veillez à reporter le nom qui figure sur le bulletin d'inscription de la réservation !!

NOM :

PRENOM :

N° immatriculation du véhicule : _____

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à Ste Foy les Lyon

Le

Signature

OU

Personne morale (professionnels)

Raison sociale : _____

N° de registre du commerce/des métiers : _____

Adresse siège sociale : _____

Fonction du représentant : _____

N° immatriculation du véhicule : _____

Déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à Ste Foy les Lyon

Le

Signature

**ATTESTATION DUMENT REMPLIE A REMETTRE A
L'ORGANISATEUR AU PLUS TARD LE JOUR DE LA
MANIFESTATION**